

Sucession immobilère + frais

Par toy, le 10/05/2016 à 09:12

bonjour

Mon beau père vient de décéder. Il a 2 enfants et possède une maison ou vit un de ses enfants avec sa famille.

Comment va se passer la succession pour cette maison ? Si mon beau frère décide de rester dans la maison faudra t il qu'il donne sa part à son frère ?

Merci

Par youris, le 10/05/2016 à 09:52

bonjour,

votre beau-père a-t-il fait un testament ?

En l'absence de dispositions particulières prises par votre beau-père, son patrimoine existant à son décès sera partagé entre ses 2 enfants 50/50.

si la maison se retrouve en indivision entre les frères après le partage, le frère qui n'occupe pas la maison peut vendre sa part au frère occupant ou demander le paiement d'une indemnité d'occupation au frère occupant le bien.

mais le notaire saura vous conseiller.

salutations